

EPA et EP

Un droit, pas une formalité !

Et si on en parlait ?

La campagne EP et EPA démarre le 3 février déroule sur le 1er quadrimestre 2025.

Cette année 2 entretiens distincts :

L'Entretien professionnel et l'Entretien Professionnel Annuel. Ces 2 entretiens différents nécessitent 2 rdv sur Sirhus avec une pause respiration entre les 2.

Retrouvez les documents dédiés à ces entretiens dans SIRHUS Pensez à compléter toutes les zones qui vous sont accessibles

Entretien Professionnel :

L'EP concerne **tous les agents de droit privé et de droit public** totalisant une ancienneté de 24 mois en continu. Il permet de faire un point d'étape sur votre projet professionnel et individuel y compris à l'externe de FT.

C'est un temps de dialogue où vous et votre manager partagez sur votre parcours professionnel et vos souhaits d'évolution.

Restons ZEN !

Pas d'obligation de formuler un projet professionnel ou de souhaits d'évolution

Profitez de cet entretien pour explorer de nouvelles pistes.

LES QUESTIONS UTILES À SE POSER EN AMONT :

- Ai-je un projet professionnel ?
- Des pistes d'évolution ?
- Comment je me projette à moyen/ long terme (1 - 5 ans) ?
- Quelles sont les opportunités qui pourraient s'offrir à moi ?

AU SEIN DE MON EMPLOI :

- Puis-je explorer de nouvelles activités et me confronter à de nouveaux environnements ?
- Puis-je enrichir ma pratique et expérimenter des activités nouvelles ?

- Puis-je me spécialiser sur un domaine afin d'acquérir une expertise ?
- Puis-je conduire un projet/une action ?

MON SOUHAIT D'ÉVOLUTION EST-IL RÉALISTE ET RÉALISABLE AU REGARD DES ORIENTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ?

[Fiches pratiques de l'Entretien professionnel](#)

Entretien Professionnel Annuel :

L'EPA concerne **tous les agents de droit privé et droit public** en CDI sans condition d'ancienneté et en CDD de 12 mois consécutifs minimum à la date de fin de campagne.



Vous bénéficiez, d'un temps dédié de deux heures pour la préparation de votre EPA avec la possibilité de le planifier à votre convenance.

Il s'agit d'un moment d'échange qui se veut constructif, entre vous et votre manager pour :

- Etablir le bilan de l'année écoulée,
- Définir vos perspectives d'évolution à FT et hors FT
- Co construire des plans d'action et des contributions.
- Identifier, actualiser, valoriser vos compétences.
- Définir le plan de développement de compétences nécessaire à vos activités.

Lien vers la [CCN](#)

Connaissez vous le recours possible auprès de la Commission Paritaire Nationale de Conciliation (CPNC) ?

Je participe

En cliquant sur la date de mon choix

[Mercredi 5 février](#)

Ou [Jeudi 6 février](#)

Ou [Mercredi 12 février](#)

Une heure en visio dès 14h00

N'oubliez pas de saisir dans

Horoquartz

WD9 le code HMI

8 jours avant la réunion

Des questions ?

Des interrogations ?

Contactez nous

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr



Vous vous retrouvez dans nos valeurs, Rejoignez-nous dès maintenant !

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maitrise et Cadres A partir de D1, Coefficient 551 ou Statut public niveau 2,2

Article 20.4,
Si tu es éligible*
ton manager peut te proposer un Plan d'Action Partagé.

Nous t'invitons à l'accepter, et même à être force de proposition.
C'est un incontournable en cas de situation de recours de non promotion.

Celui-ci se doit d'être réaliste, réalisable et mesurable.

*L'information apparaît dans ton document EPA disponible dans Sirhus : Document EPA/Paragraphe perspectives (Selon le 20.4 de la CCN).

Et si on en parlait ?

CFE
CGC

CFE
CGC
MÉTIER DE
L'EMPLOI

SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES
HAUTS-DE-FRANCE